



LE CHRONO SCOPE

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

N° 89
Janvier 2022

L'ambition et l'audace doivent aussi bénéficier aux salariés !

Avec la forte croissance de son activité, de son CA, de ses bénéficiaires, **Chronopost fait maintenant partie du cercle restreint des grandes entreprises Françaises comme s'en est vanté le DRH au CSE.**

Pour en arriver là, nos dirigeants ont su faire preuve d'audace en investissant massivement dans des nouveaux services tel le Food, ils ont aussi profité de certaines vagues qu'on aurait préféré ne pas avoir comme la pandémie.

Mais les conditions de travail et les salaires sont eux restés les grands oubliés, la 5^{ème} roue du carrosse !

Tout comme nos sous-traitants dont la direction ne veut même pas connaître le nombre d'accidents du travail (lire page 3).

Il est urgent et nécessaire de rectifier le tir, les moyens sont là, la responsabilité aussi !

La grille salariale ouvriers/employés est rattrapée par le SMIC. **Même la classe C, le plus haut niveau est devenu le plus bas niveau aujourd'hui** (lire en page 3). Les métiers de régulateur/RDI dont les responsabilités sont incontestables ne sont pas reconnus car toujours classés Ouvriers ! (Lire ci-contre)

Toute l'équipe de la CGT vous souhaite une très belle année 2022 !

POURQUOI LES RDI DOIVENT-ILS ÊTRE CLASSÉS AGENT DE MAÎTRISE ?

Depuis plus de 5 ans la CGT, seule, revendique le statut « Agent de maîtrise » pour les métiers RSA et RDI. Lors des NAO depuis 2017 mais également dans ce journal nous avons revendiqué, argumenté, communiqué.

Aujourd'hui la CGT se satisfait que d'autres syndicats commencent à se rallier à cette revendication.

Ces régulateurs ont vu leurs tâches et leurs responsabilités fortement progresser ces dernières années, chacun reconnaît que leur fonction est devenue centrale en agence.

Ce sont eux qui manage la distribution au plus près du terrain, du picking jusqu'au contrôle retour. Ils ont dû et su développer leurs compétences, que ce soit dans le domaine réglementaire, dans la sûreté, dans les logiciels et procédures du pôle support mais ces évolutions n'ont jamais été reconnu dans leur statut.

Pourtant, légalement, il n'y a pas débat. La convention collective transport à laquelle nous sommes affiliés reconnaît bien ce métier au niveau Agent de maîtrise même s'il se nomme autrement (sous-chef de quai).

Il y a 2 ans, la Direction reconnaissait très partiellement ce décalage entre les responsabilités données et le statut ouvrier en augmentant leur prime trimestrielle.

C'était un premier pas qui nécessite aujourd'hui d'être transformé.

Alors, mettons-nous en conformité avec la loi ! Mettons-nous en adéquation avec leurs responsabilités ! Reconnaissons cette fonction centrale sur quoi ont fait reposer la responsabilité de la bonne réalisation du dernier Km.

Combien de fois avons-nous entendu dans la bouche de nos dirigeants que le dernier Km était le nerf de la guerre dans l'express ?

Alors donnez-vous les moyens de vos ambitions et classez ce métier Agent de maîtrise !

Si ce changement n'aura pas nécessairement un gros effet sur les salaires de base car le mini de classe D est faible à Chronopost, il aura nécessairement un effet positif sur les primes d'ancienneté et trimestrielles.

Par cohérence dans la hiérarchie des classifications, il conviendra également de passer les postes d'animateurs d'équipe au niveau E.

La CGT portera à nouveau cette revendication aux NAO et invite tous les régulateurs (RDI et RSA) à en faire de même lors de leur entretien annuel.

PRIME « FROID » : LES DISCUSSIONS SONT ENFIN LANCÉES !

Depuis la création du Food en 2015 (projet ALASKA), la question de l'indemnisation de la contrainte/pénibilité du travail dans le froid est soulevée. La direction disait à l'époque ne pas fermer totalement la porte mais souhaitait attendre le développement de l'activité, l'atteinte d'un équilibre financier. Bref, la prime était gelée.

Depuis chaque année la CGT et d'autres ont revendiqué la création de cette prime. Depuis 2 ans l'activité a fortement progressée et est devenue très rentable. Dans l'accord NAO 2021, nous avons enfin obtenu l'engagement de la direction d'ouvrir une négociation sur le sujet afin d'aboutir à un dispositif financier avant le mois de décembre 2021. Mais plusieurs sujets de discussion se sont télescopés et il a fallu que la CGT relance le DRH lors du CSE de novembre (lire PV) pour qu'enfin

une 1^{ère} date de négociation soit fixée le 8 décembre dernier.

Qu'en est-il ressorti ?

Beaucoup de questions préalables se posent avant de parler montant et afin de parvenir à un dispositif juste et le plus simple possible. Les syndicats ont évoqué plusieurs points :

- ⊖ Les bénéficiaires (intérimaires, ouvriers MP et agent de maîtrise ?)
- ⊖ Une prime forfaitaire pour les expositions au froid non quotidienne ou proratisée à la durée d'exposition pour ceux qui y travaillent beaucoup ?
- ⊖ Une distinction entre l'exposition au froid positif/négatif, et pour le Med ?



- ⊖ Une rétroactivité de cette prime au 1^{er} décembre, date à partir de laquelle la direction s'était engagée à avoir conclu ?

Ce qui est sûr c'est que les discussions vont se poursuivre début 2022. Pour la CGT il faut éviter de créer une usine à gaz et proposer sans tarder un dispositif attractif le plus simple possible quitte à adapter et améliorer le dispositif ensuite au fil des années et des évolutions de l'activité.

LA GRILLE DES SALAIRES ÉCRASÉE PAR LE SMIC PERD TOUT SON SENS À CHRONOPOST (SUITE) !



Dès le mois de septembre la CGT demandait au PDG l'ouverture immédiate des négociations salariales. Le 1^{er} octobre la hausse automatique du SMIC de 35 euros brut répercutée sur notre grille salariale a écrasé tous les niveaux de classification ouvriers/employés (voir tableau ci-dessous) hormis la classe C qui restait encore 9 euros au-dessus des classes A et B.

Le gouvernement a annoncé en décembre qu'il refusait de donner un coup de pouce

au SMIC et que seul s'appliquerait au 1^{er} janvier 2022 la hausse automatique lié à l'évolution du coût de la vie soit 0,9%. Et malgré la franche insuffisance de cette hausse, cela va torpiller notre grille de salaire ouvriers/employés.

En effet, il n'y aura plus de différents niveaux, plus de distinguo entre les classes :

Circulez, Le SMIC pour toutes les classes !

Salaire minimum	Avant le 1 ^{er} octobre 2021	Au 1 ^{er} octobre 2021	Au 1 ^{er} janvier 2022
Classe A	1554,77 euros	1589,47 euros	1603 euros (SMIC)
Classe B	1559,34 euros	1589,47 euros	1603 euros (SMIC)
Classe C	1598,97 euros	1598,97 euros	1603 euros (SMIC)

Cette situation est absurde et inacceptable. Depuis la création de cette grille en 1997, nous n'avons jamais vu ça ! Pour la CGT il est urgent d'y remédier et de proposer une grille cohérente avec des perspectives d'évolution attractives.

POUR LA CGT AUCUN SALARIÉ TEMPS PLEIN NE PEUT VIVRE DIGNEMENT AU-DESSOUS DE 2000 EUROS BRUT, PLUSIEURS ÉTUDES INDÉPENDANTES L'ONT DÉMONTRÉ. NOUS REVENDIQUONS LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE GRILLE SUR CETTE BASE-LÀ.

ACCIDENTOLOGIE À CHRONOPOST :

LA DIRECTION PRÉFÈRE CACHER LA MISÈRE !

DÉCRYPTAGE

Alors que le taux de gravité (nombre moyen de jours d'arrêt par AT) des accidents du travail à Chronopost est en forte progression en 2020 (2,22% vs 1,49% en 2019), le taux de fréquence, c'est-à-dire le nombre d'accidents est curieusement en légère baisse (413 vs 436 en 2019) et cette tendance se confirme depuis quelques années.

Cette baisse semble être au premier abord un élément très positif sauf qu'elle ne doit rien à l'amélioration de la prévention ou des conditions de travail et cache en réalité une hausse !

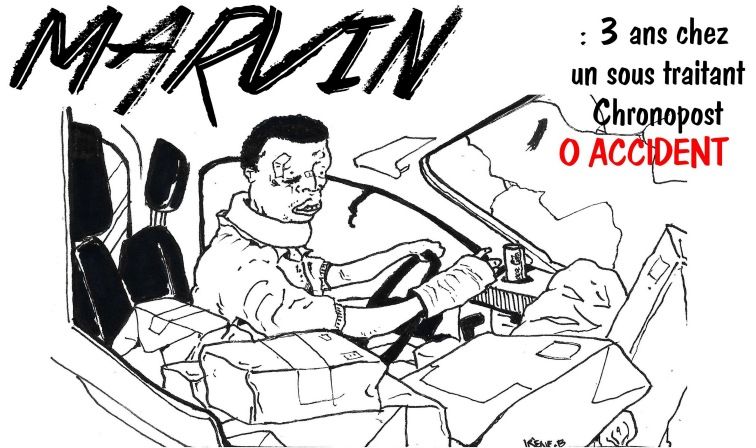
Comment déguiser les chiffres ?

La véritable explication de cette fausse baisse est d'une simplicité enfantine et révèle une volonté de ne pas assumer ses responsabilités :

La proportion des ouvriers sous-traitants explose depuis quelques années dans nos agences. Que ce soit les livreurs ou les manutentionnaires, les métiers d'ouvriers exposés aux risques sont de plus en plus sous-traités.

Or, Chronopost se refuse à comptabiliser les accidents du travail des sous-traitants dans ses chiffres.

Donc mécaniquement, plus Chronopost sous-traite, plus ils peuvent se vanter de faire baisser (artificiellement) l'accidentologie. C'est simple mais cela ne traduit pas du tout la réalité. Cela relève davantage de la politique de l'autruche ou d'un tour de passe-passe !



Car si les AT des salariés sous-traitants étaient comptabilisés, il est évident que les chiffres seraient bien différents. Il suffit d'observer la situation des intérimaires dont les effectifs croissent également. Comme les sous-traitants, ils sont affectés à des postes à risques et le nombre d'AT a fortement augmenté : De 54 en 2017 à 77 en 2018, 95 en 2019 et à 121 en 2020, soit une croissance forte et continue !

Donc force est de constater que Chronopost nous cache le véritable chiffre des AT et qu'il est nécessairement bien plus important que celui communiqué !

La CGT, à plusieurs reprises en séance du CSE, a demandé communication des AT des sous-traitants. Elle a fait valoir que la loi oblige l'employeur à communiquer ces chiffres, notamment l'article R4514-7 du code du travail qui permet au CSE de l'entreprise utilisatrice (Chronopost) d'enquêter sur les AT des sociétés extérieures (les sous-traitants).

L'inspecteur du travail nous a donné raison sur ce point mais la Direction persiste à refuser et à cacher ces chiffres.

Le Code du travail prévoit également dans ses articles L 4523-11 à L 4523-17 à ce que la commission santé/sécurité du CSE (CSSCT) soit élargie aux représentant des entreprises sous-traitantes et leurs salariés afin de travailler sur la prévention des risques et sur les enquêtes suite à AT d'un salarié sous-traitant. Aujourd'hui Chronopost n'a rien fait de tout cela et les AT de cette population en forte progression restent soigneusement ignorés !

Faut-il à nouveau que la CGT menace d'une action judiciaire pour qu'on connaisse enfin la véritable accidentologie à Chronopost et surtout qu'on puisse l'analyser pour la prévenir et la réduire ? La balle est dans le camp de la direction !



TRAITEMENT DU FOOD : Des progrès... insuffisants !

Avec l'augmentation du fret et des manutentions pathogènes liées notamment aux glacières, certaines agences ont su écouter les alertes de la CGT et ont travaillé pour mieux penser la manutention et le traitement de nos glacières. Il est nécessaire de dupliquer ces bonnes pratiques... Nous pouvons par exemple saluer le travail de qui a été fait à Brive ou Bayonne ou dans une moindre mesure à BNO mais des plusieurs points restent à améliorer.

Leur réflexion a permis de limiter le port de charge en mettant les glacières sur palettes avant traitement, l'acheminement s'effectue ainsi via transpalette. Pour cela il faut la volonté de chefs d'agences et de managers ayant « l'ADN sécurité » avec une équipe qui réfléchit, qui essaie, qui innove... Lorsque sur certains sites ce travail de prévention n'est pas fait malgré nos alertes, la CGT n'a aucun scrupule à le dénoncer avec l'appui des CARSAT.

Il reste du chemin à faire avec une réflexion à la réception des glacières, sur la partie picking, sur le chargement et la manipulation de ces contenants par les chauffeurs, le processus est insuffisamment mécanisé, il manque des gerbeurs, etc

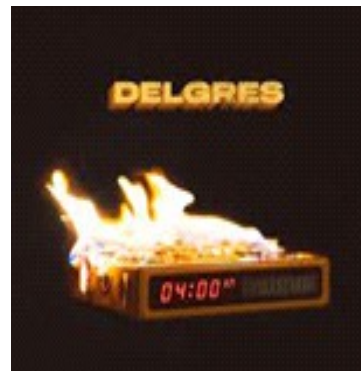


Nous pouvons également être inquiets que des pratiques à risques perdurent dans certaines agences, nos visites fréquentes vont donc continuer pour initier des évolutions nécessaires et tenter de remettre la prévention au centre des réflexions et des organisations.



CULTURE MUSIQUE,

DELGRES, 4ED MATEN



ENIVRANT HARD BLUES ANTILLAIS

Résultat d'un métissage sonore inattendu entre le rock, le hard blues et la musique traditionnelle antillaise, le trio français Delgres avait cogné fort en 2018 avec *Mo Jodi*, un premier album qui s'était retrouvé nommé aux Victoires de la musique pour l'album de musiques du monde.

Le deuxième, *4:00 AM*, conserve la même énergie brute dans un ensemble encore plus achevé, ce qui en fait un album incontournable, l'un des meilleurs qu'il nous a été donné d'écouter jusqu'à maintenant cette année.

En tournée en France jusqu'au 10 février 2022. Renseignements : delgresmusic.com



Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

(facultatif) Téléphone perso : pro :

Grade/ Classification : Métier :

Service/Bureau (nom et adresse) :

